

Mise en œuvre du droit au logement opposable

7 mars 2017

Point sur les chiffres de l'année 2016

Ilham ABOULATHAR
DGALN/DHUP/PH1

- 0 Préambule
- 1 Suivi de l'effectivité du DALO
 - ◆ *Dépôts*
 - ◆ *Décisions*
 - ◆ *Relogement*
- 2 Contentieux
- 3 Synthèse des principales tendances



Préambule



Suivi de l'effectivité du DALO

- ◆ *Dépôts*
- ◆ *Décisions*
- ◆ *Relogement*



Contentieux



Synthèse des principales tendances

Notice méthodologique



Sources

Les données présentées dans ce document sont issues :

- d'InfoDALo (chiffres arrêtés au 10 février 2017),
- d'une enquête manuelle pour les données 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 des Bouches-du-Rhône
- des statistiques du Conseil d'Etat (chiffres des 12 derniers mois arrêtés au 31/12/2016) pour les REP, les recours spécifiques DALO et les contentieux indemnitaires



Limites à prendre en compte

- Du fait de la non utilisation passée de l'application Comdalo dans les Bouches-du-Rhône, les données de ce département ne sont pas disponibles pour certains indicateurs. La précision est faite sur chaque indicateur.
- Les données relatives au relogement sont des données minimales, connues au 10 février 2017. Depuis décembre 2012, Comdalo est interfacé avec le SNE mais il peut y avoir des retards de saisie des attributions dans le SNE par les bailleurs et/ou des relogements dans Comdalo par les secrétariats des commissions.
- La priorité donnée aux relogements et l'absence de SI fiable sur l'hébergement conduisent à un renseignement des accueils en hébergement moins fiable à ce jour et encore en évolution.

Notice méthodologique

Classification des départements (1/2)

3 profils de secrétariats de commission de médiation ont été définis et sont repris dans cette présentation :

- les départements dits à « forte activité », pour lesquels plus de 1000 recours sont reçus par an,
- les départements dits à « activité soutenue », pour lesquels de 120 à 999 recours sont reçus par an,
- les départements dits à « activité modérée », pour lesquels moins de 120 recours sont reçus par an.

Notice méthodologique

Classification des départements (2/2)

Pour cette présentation, le classement a été établi sur la base des chiffres constatés en 2016 (données du 10 février 2017).

Sont à forte activité 18 départements : les Alpes-Maritimes, les Bouches du Rhône, la Haute Garonne, la Haute Savoie, la Gironde, l'Hérault, la Loire-Atlantique, le Nord, le Rhône, le Var et les 8 départements de l'Île-de-France.

On compte par ailleurs 29 départements à activité soutenue et 53 départements à activité modérée.

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

◆ *Dépôts*

◆ *Décisions*

◆ *Relogement*

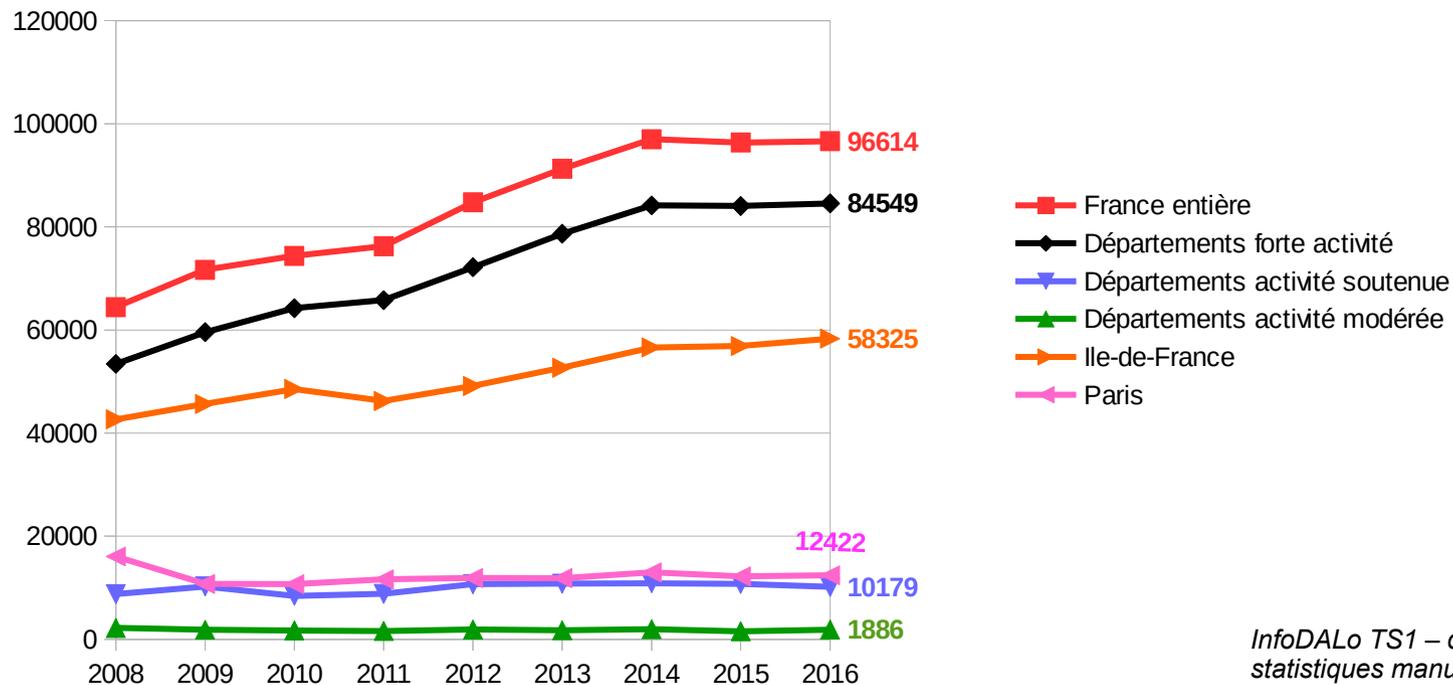
2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Le nombre de recours déposés (L+H) France entière en 2016 est stable par rapport à 2015 (+0,3%)

Evolution du nombre de recours (L+H) déposés chaque année



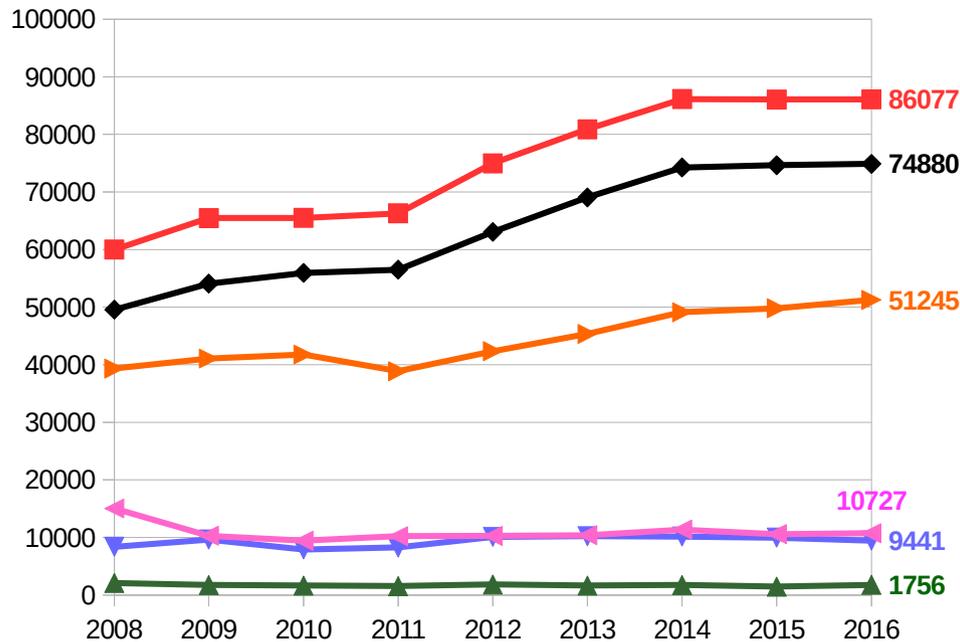
InfoDALo TS1 – données du 10/02/2017 + statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

- En 2016, 96 614 recours ont été déposés, dont 87,5% dans les départements à forte activité.
- Le nombre moyen de recours par mois en 2016 est de 8 051 recours.
- Depuis le 1^{er} janvier 2008, le nombre total de recours déposés est de 752 703, soit une moyenne mensuelle de 6 969.

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

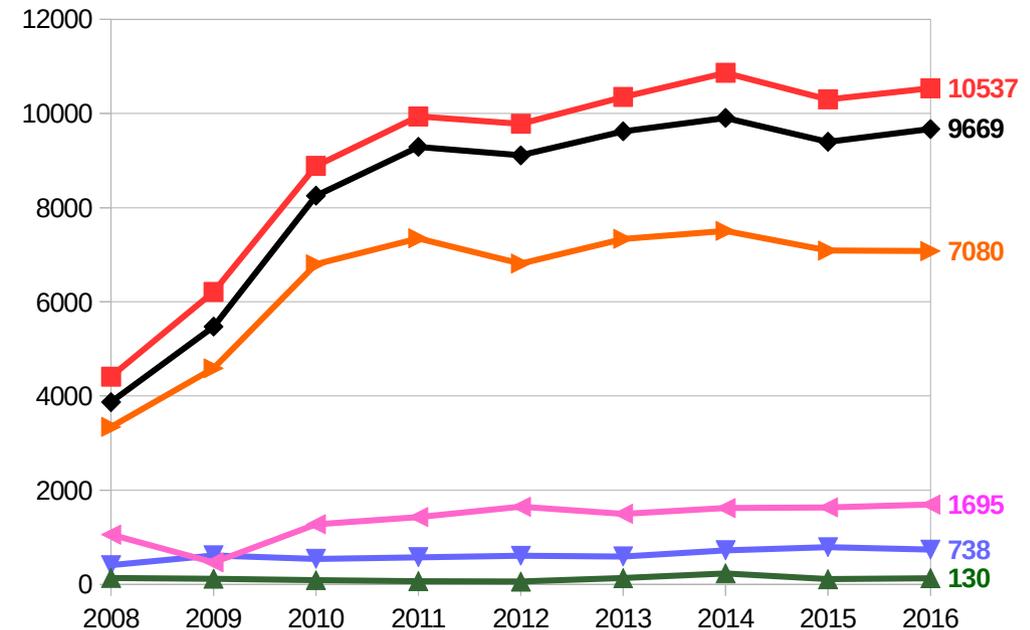
Le nombre de recours L déposés en 2016 est stable par rapport à 2015, le nombre de recours H déposés augmente de 2,3%

Evolution du nombre de recours L déposés



- France entière
- ◆ Départements forte activité
- ▼ Départements activité soutenue
- ▲ Départements activité modérée
- Ile-de-France
- ◀ Paris

Evolution du nombre de recours H déposés

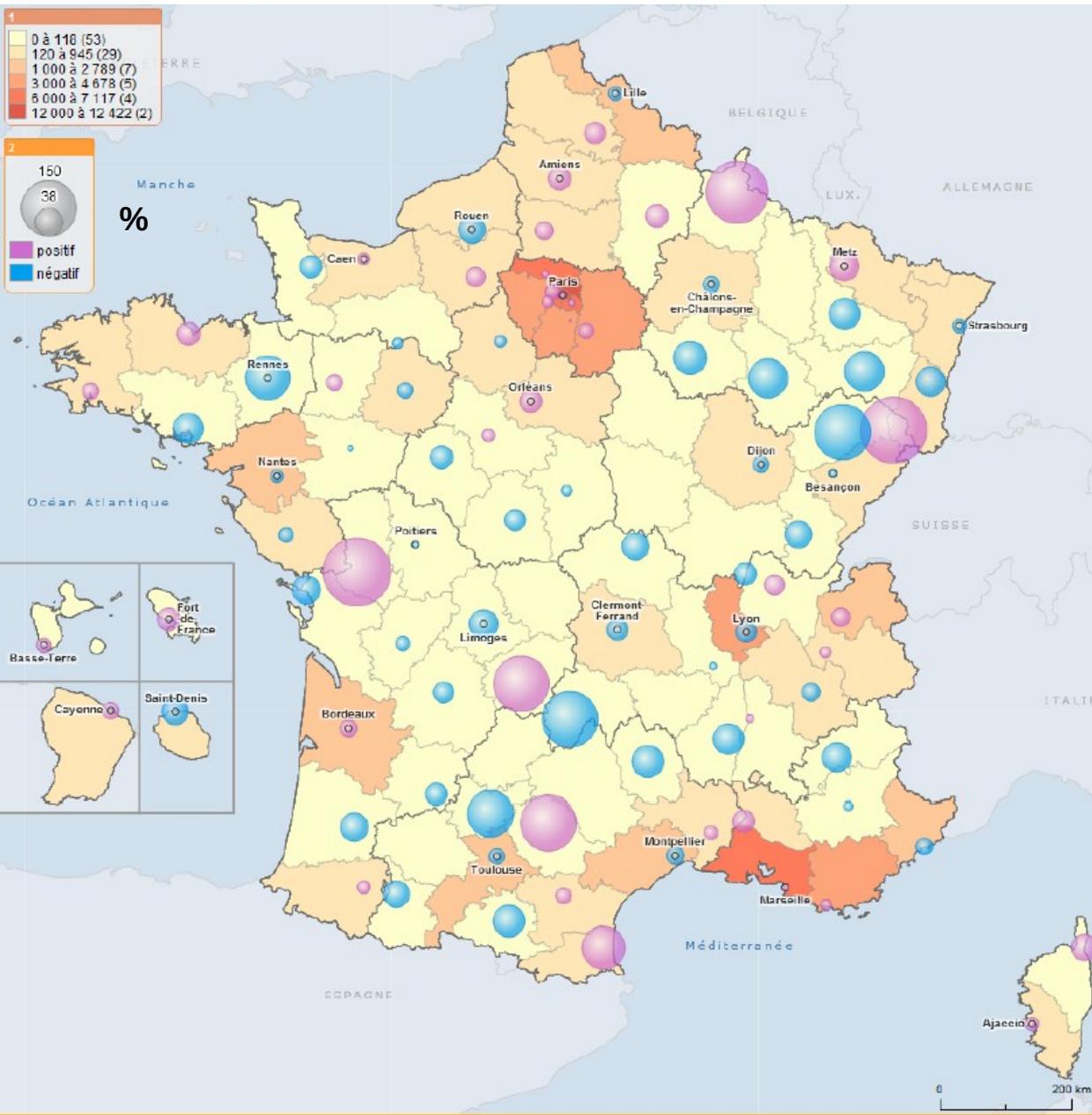


InfoDALo TS1 – données du 10/02/2017 + statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

- Les nombres moyens de recours mensuels en 2016 sont de 7 173 recours L et 878 recours H

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Nombre de recours L+H déposés en 2016 et évolution (%) par rapport à 2015



- Parmi les départements ayant reçu plus de 400 recours en 2016, on note les principales évolutions (+ ou - 10%) suivantes par rapport à 2015 :

- Haute-Savoie : + 11,4% (+ 17,7% L ; - 28,6% H)
- Gironde : + 9,8% (+ 10,3% L ; +3,2% H)
- Réunion : - 22,7% (-21,3% L ; -100% H)
- Vaucluse : +15,3% (+15,3% L ; 0% H)
- Haute-Garonne : - 7,8% (- 14,6% L ; +28% H)
- Côte d'Or : - 8,4% (- 8,5% L ; 0% H)
- Nord : - 6,3% (- 6,4% L ; - 4,6% H)

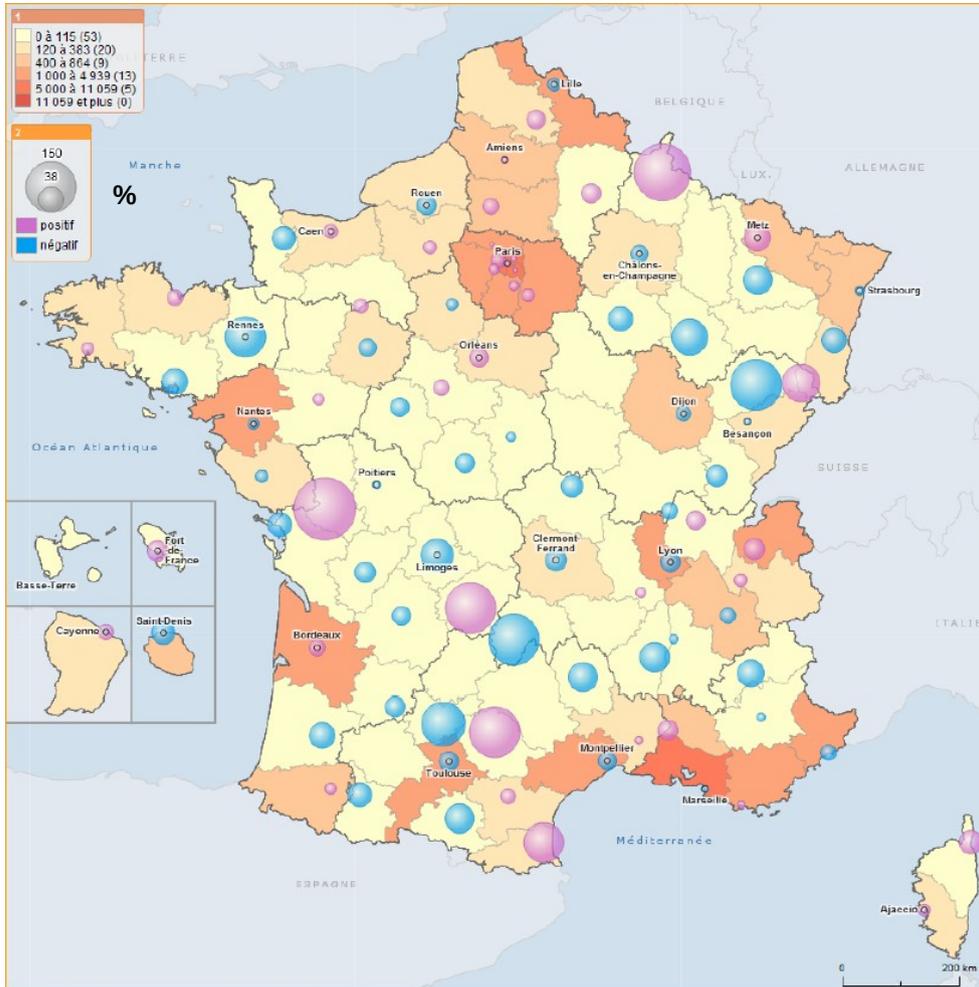
InfoDALo TS1 – données du 18/02/2016



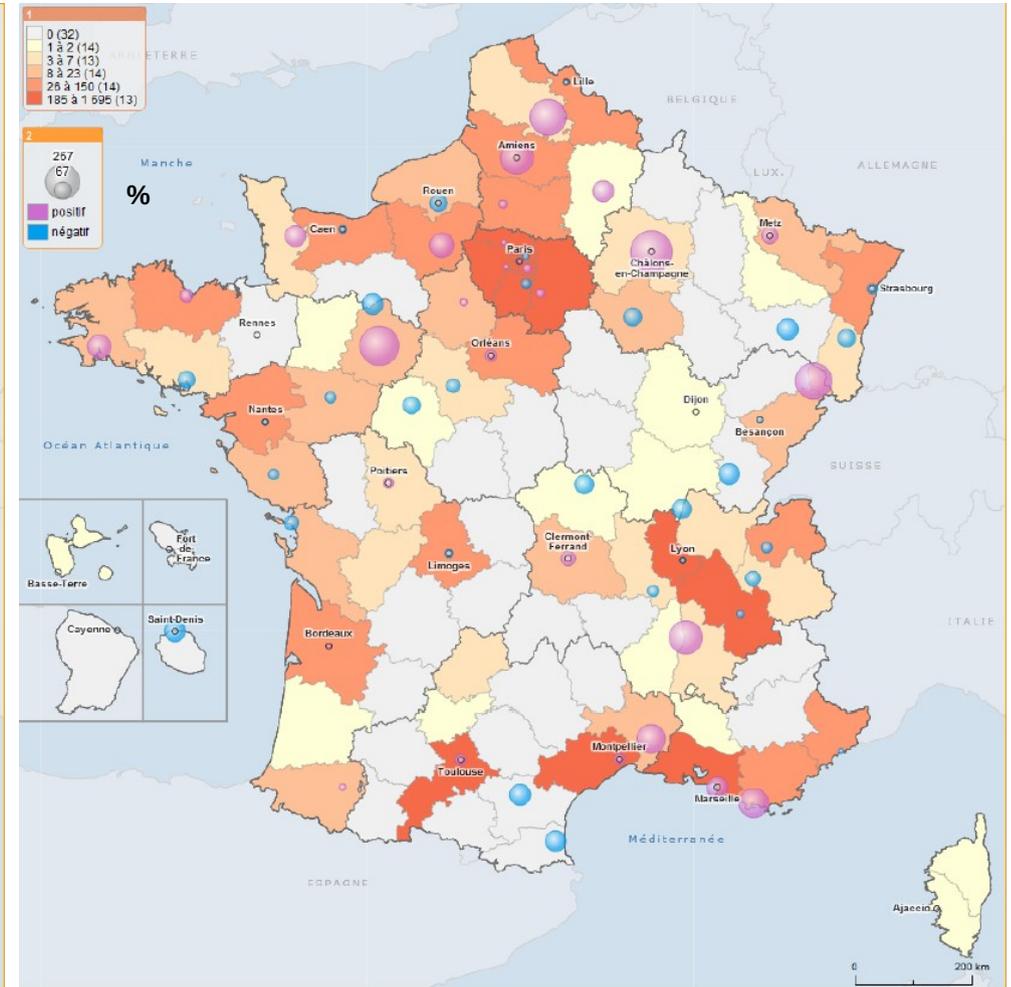
MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT
DURABLE

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Nombre de recours L déposés en 2016 et évolution (%) par rapport à 2015

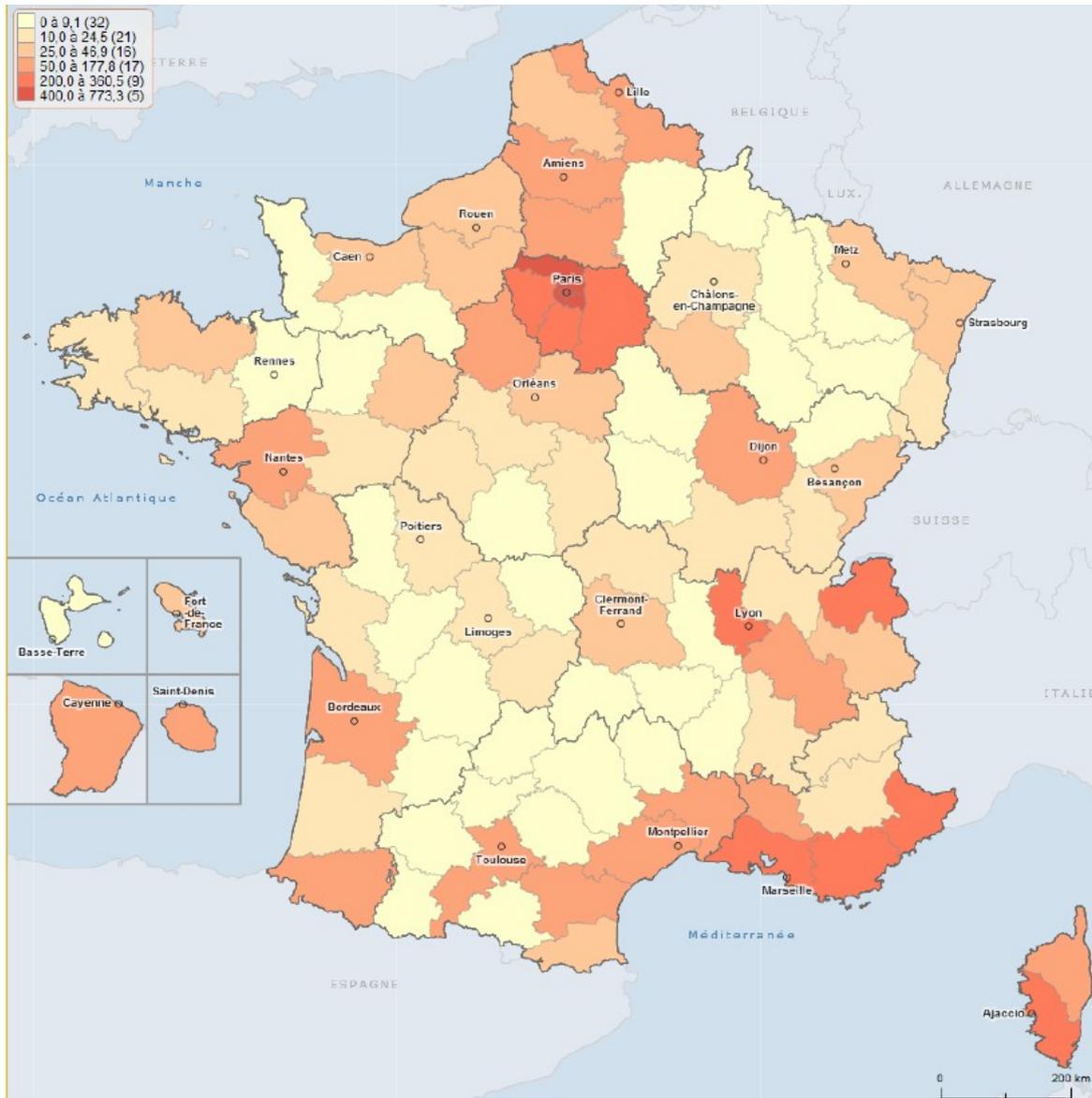


Nombre de recours H déposés en 2016 et évolution (%) par rapport à 2015



Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Nombre de recours (L+H) pour 100 000 habitants en 2016



- Les 5 départements regroupant le plus grand nombre de recours déposés en 2016 pour 100 000 habitants sont :
 - Seine-St-Denis : 773 recours pour 100 000 habitants
 - Paris : 564 recours pour 100 000 habitants
 - Val d'Oise : 506 recours pour 100 000 habitants
 - Val de Marne : 468 recours pour 100 000 habitants
 - Hauts-de-Seine : 442 recours pour 100 000 habitants

Le nombre moyen de recours déposés en 2016 pour 100 000 habitants est de 145.

InfoDALo TS1 – données du 10/02/2017
INSEE, Recensement de la population 2016

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Nombre de recours (L+H) déposés chaque mois en 2016



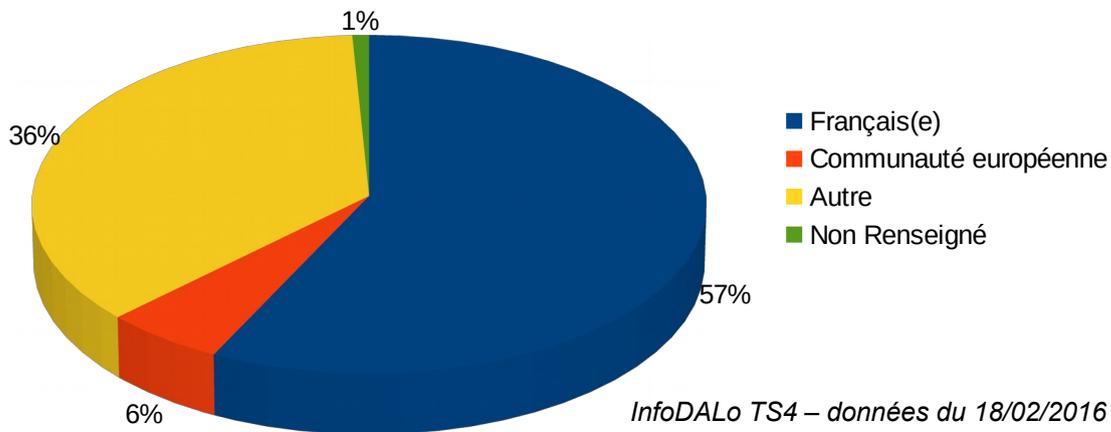
InfoDALo TP1 – données du 10/02/2017

- En 2016, comme les années précédentes, le mois de Mars est le mois où le nombre de recours déposés a été le plus élevé (9 230 recours L+H, 8 210 recours L et 1 020 recours H). Viennent ensuite les mois de février et de juin.

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Profil des requérants en 2016 (1/2)

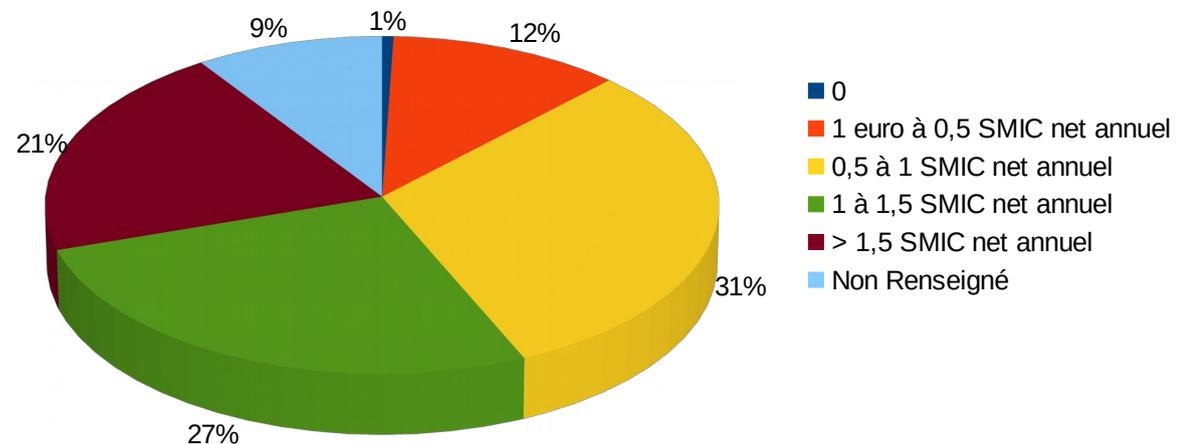
Recours L



- Nationalité : La répartition de l'année 2015 était comparable à celle de 2016 avec : 58% de nationalité française, 5% Communauté européenne, 36% Autres, 1% de Non renseigné

Recours L

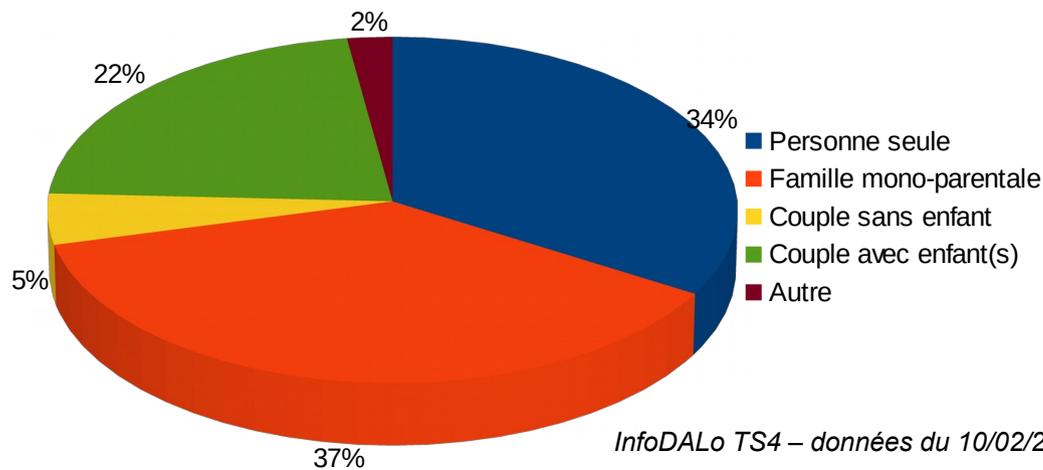
- Revenus : La répartition de l'année 2015 était comparable à celle de 2016 avec : 1% à 0€, 13% entre 0€ et 0,5 SMIC, 32% entre 0,5 et 1 SMIC, 26% entre 1 et 1,5 SMIC, 20% sup à 1,5 SMIC, 8% Non renseigné)



Ministère du Logement et de l'Habitat durable

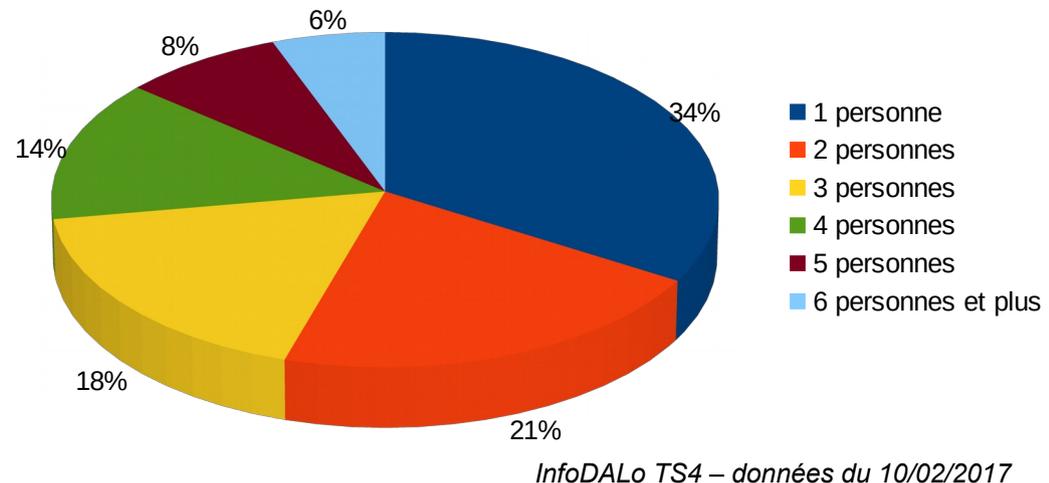
Profil des requérants en 2016 (2/2)

Recours L



- Situation familiale : La répartition de l'année 2015 était comparable à celle de 2016 avec : 32% de personnes seules, 40% de familles monoparentales, 5% de couples sans enfant, 21% de couples avec enfant(s) et 2% d'autres

Recours L+H



- Nombre de personnes du ménage : La répartition de l'année 2015 était comparable à celle de 2016 avec : 32% 1 personne, 22% 2 personnes, 19% 3 personnes, 14% 4 personnes, 8% 5 personnes, 5% 6 personnes et plus

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

◆ Dépôts

◆ **Décisions**

◆ Relogement

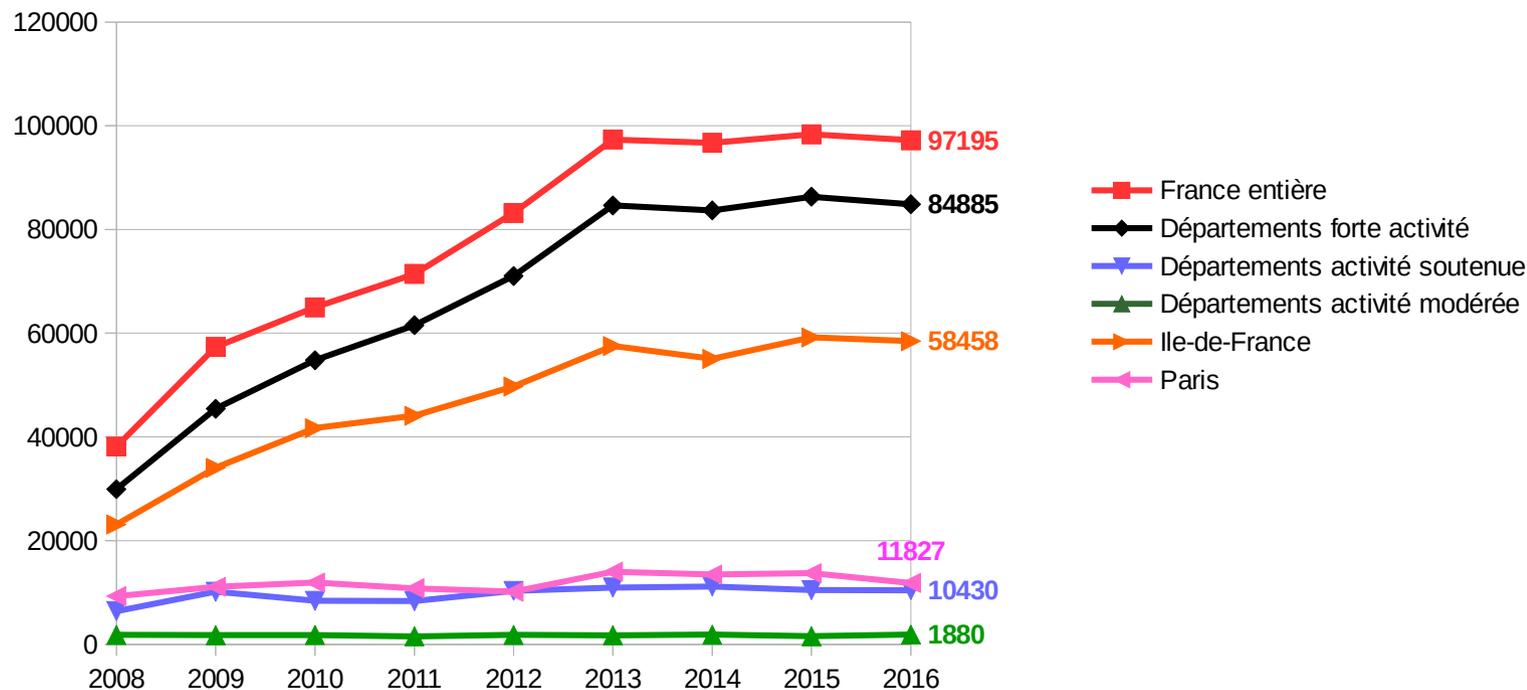
2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Le nombre de décisions prises (L+H) France entière en 2016 diminue de 1,2% par rapport à 2015

Evolution du nombre de décisions prises (L+H)

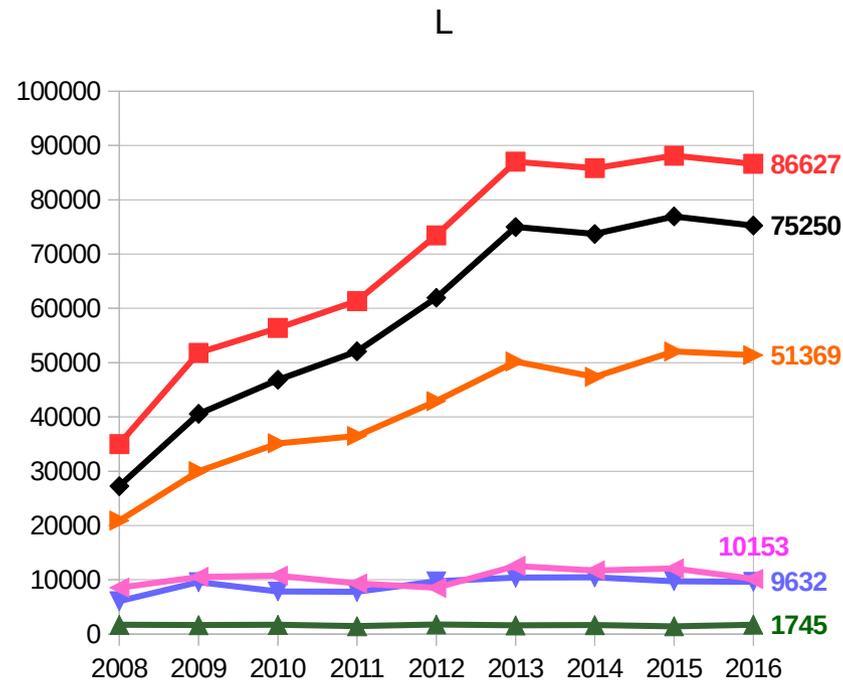


InfoDALo TS1 – données du 10/02/2017 + statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

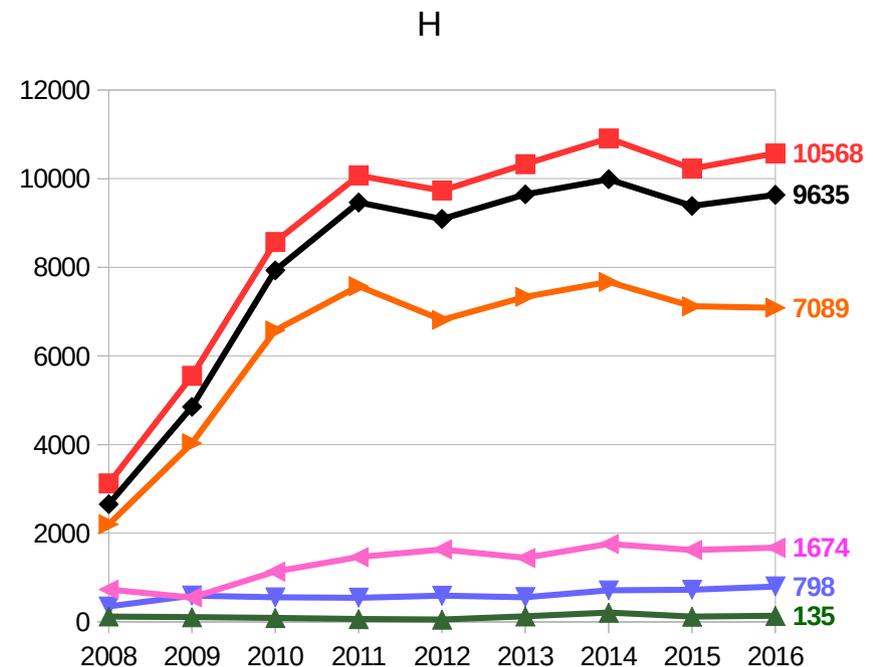
- Le nombre moyen de décisions prises chaque mois en 2016 est de 8 100 décisions, contre 8 195 en 2015

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Evolution du nombre de décisions prises (L) - 1,7% entre 2015 et 2016



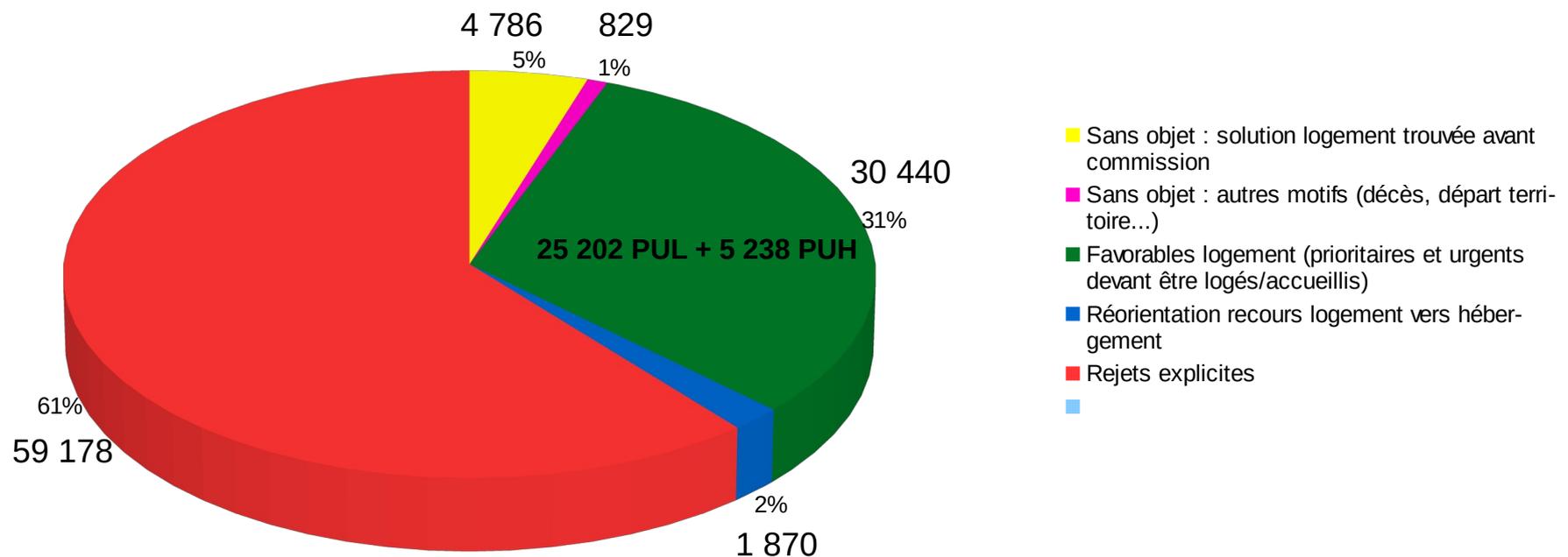
Evolution du nombre de décisions prises (H) + 3,3 % entre 2015 et 2016



InfoDALo TS1 – données du 10/02/2017 +
statistiques manuelles des Bouches-du-Rhône
pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

- Les nombres moyens de décisions prises chaque mois en 2016 sont de 7 219 décisions L et 881 décisions H

Répartition des différents types de décisions (L+H) prises en 2016

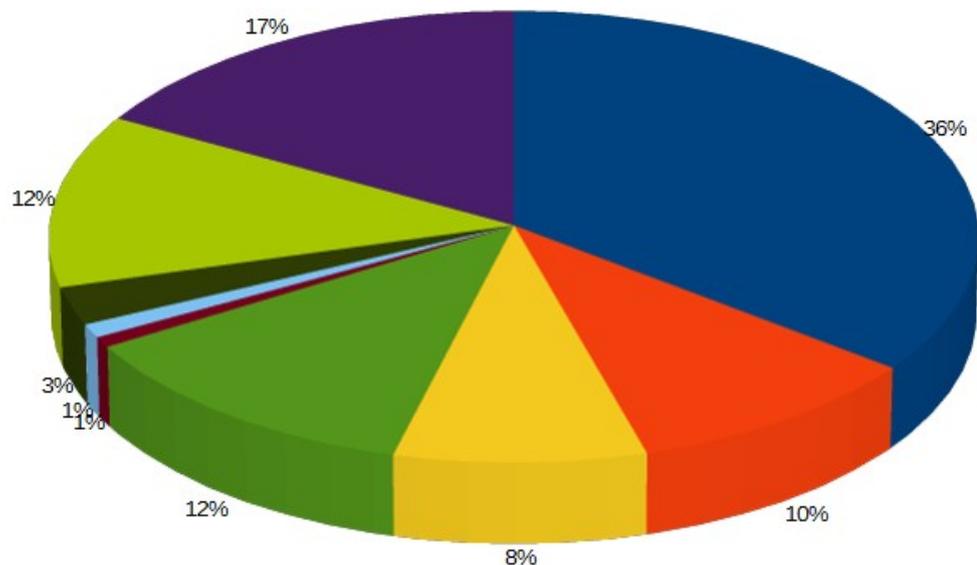


InfoDALo TS1 – données du 10/02/2017

- La répartition de l'année 2015 était la suivante : 4% sans objet : solution logement trouvée avant commission, 1% de sans objet autres (décès, départ du territoire), 31% de favorables (prioritaires et devant être logés/accueillis), 2% de réorientés de Logement vers Hébergement et 62% de rejets.

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Répartition des motifs retenus par les commissions en 2016 pour les décisions favorables



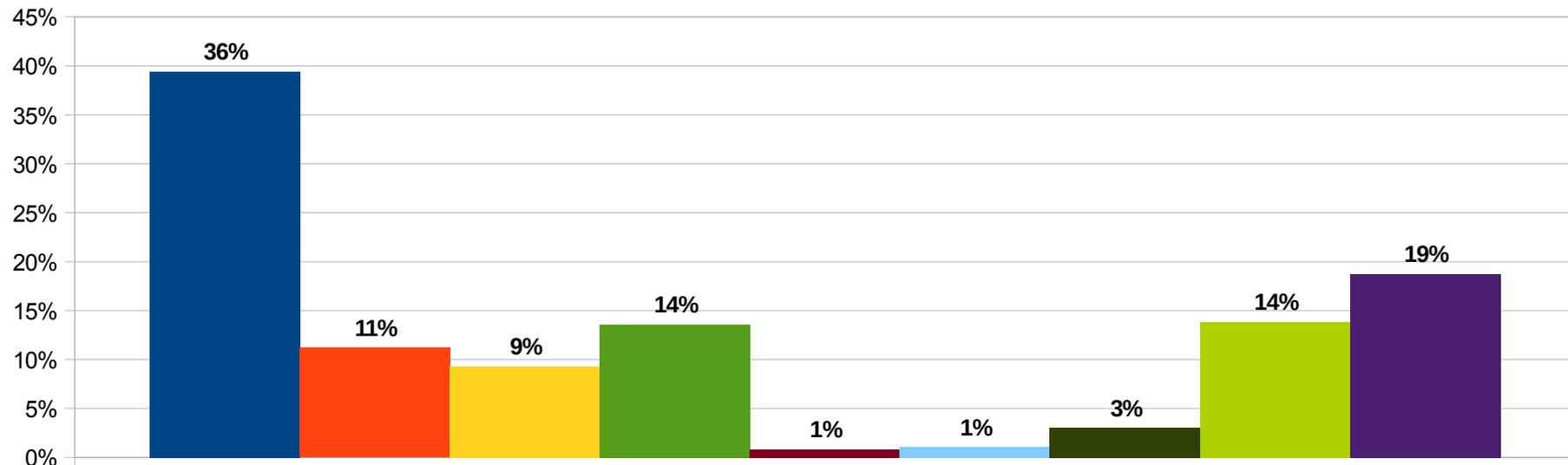
- 1- Dépourvu(e) de logement / hébergé(e) chez un particulier
- 2- Menacé(e) d'expulsion sans relogement
- 3- Hébergé(e) de façon continue dans une structure d'hébergement
- 4- Logé(e) dans un logement de transition, dans un logement-foyer ou une Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
- 5- Logé(e) dans des locaux impropres à l'habitation
- 6- Logé(e) dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux
- 7- Logement non décent, personne handicapée ou mineur
- 8- Logement suroccupé, personne handicapée ou mineur
- 9- Délai anormalement long

InfoDALo TS5 bis – données du 10/02/2017

- La répartition de l'année 2015 était comparable à celle de 2016 avec : 34% de dépourvus de logement/hébergé chez un particulier, 10% de menacés d'expulsion sans relogement, 8% d'hébergés de façon continue dans une structure d'hébergement, 11% de logés dans un logement de transition, un logement-foyer ou une RHVS, 1% de logés dans des locaux impropres à l'habitation, 1% de logés dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux, 3% de logement non décent + personne handicapée ou mineur ; 13% de logement suroccupé + personne handicapée ou mineur ; 18% de délai anormalement long

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Répartition en 2016 des décisions favorables selon les motifs retenus



- Dépourvu(e) de logement / hébergé(e) chez un particulier
- 2- Menacé(e) d'expulsion sans relogement
- 31- Hébergé(e) de façon continue dans une structure d'hébergement
- 32- Logé(e) dans un logement de transition, dans un logement-foyer ou une Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
- 41- Logé(e) dans des locaux impropres à l'habitation
- 42- Logé(e) dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux
- 51- Logement non décent, personne handicapée ou mineur
- 52- Logement suroccupé, personne handicapée ou mineur
- 6- Délai anormalement long

InfoDALo TS5 bis – données du 10/02/2017

- En 2015, 21% des décisions favorables ont retenu le motif « délai anormalement long » seul ou avec d'autres motifs, 39% ont retenu « dépourvu de logement / hébergé chez un particulier », 12% « menacé d'expulsion sans relogement », 9% « hébergé de façon continue dans une structure d'hébergement », 13% « logés dans un logement de transition, un logement-foyer ou une RHVS », 1% « logés dans des locaux impropres à l'habitation », 1% « logés dans des locaux présentant un caractère insalubre ou dangereux », 3% « logement non décent + personne handicapée ou mineur » ; 14% « logement suroccupé + personne handicapée ou mineur »

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

◆ Dépôts

◆ Décisions

◆ Relogement

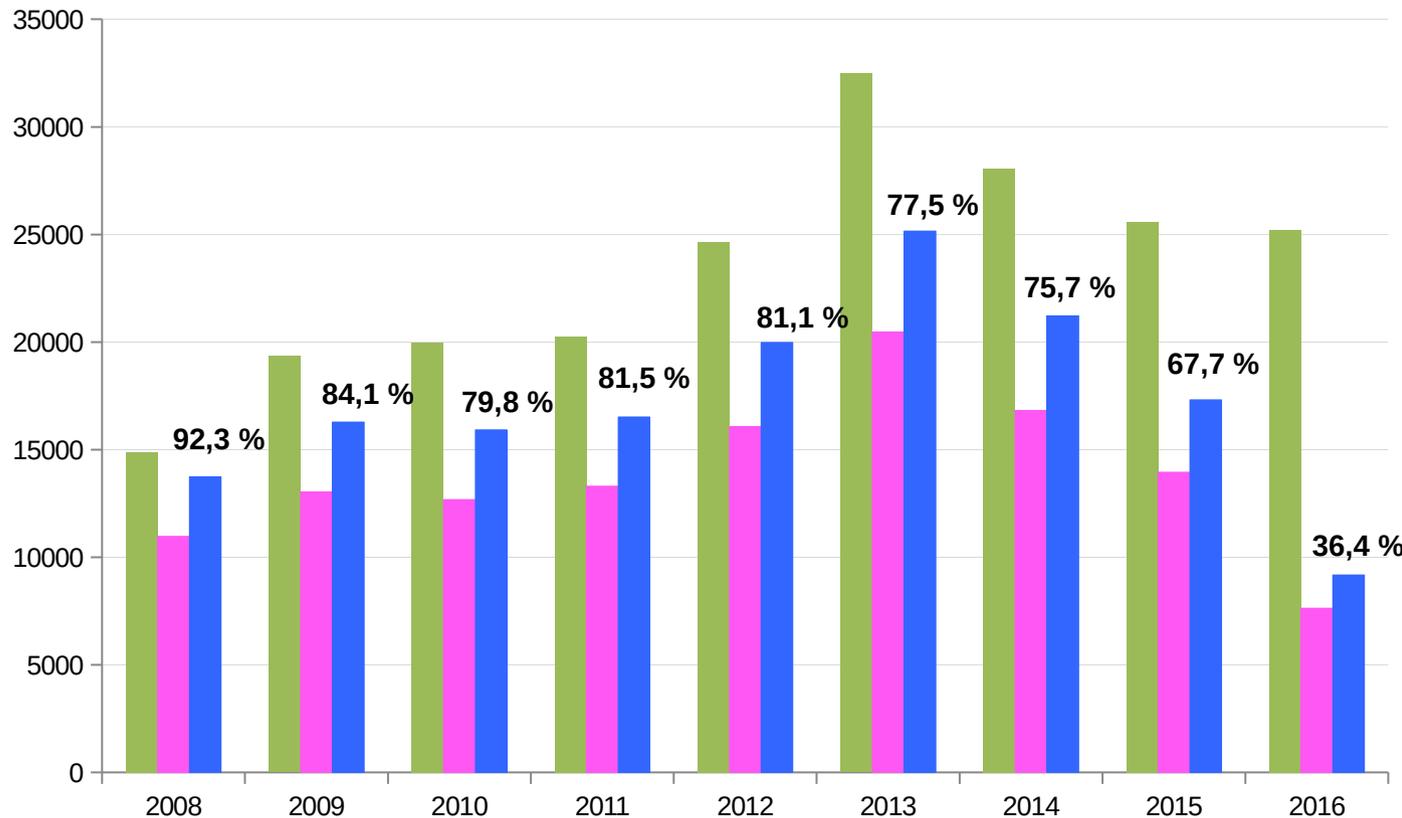
2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Logement – Taux de relogement des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL) (suivi en cohorte*)

* La cohorte porte sur l'année de la décision



InfoDALo TL en cohorte – données du 10/02/2017 hors Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

■ Décisions favorables (prioritaires et urgents)
 ■ Nombre de bénéficiaires logés suite offre
 ■ Total des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger

- Taux de relogement = Nombre de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger / Nombre de décisions favorables (PUL)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL)
- Bénéficiaires logés suite offre = ménages ayant obtenu une décision PUL et relogés dans le parc public ou dans le parc privé conventionné

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Logement Régions DALO : taux de relogement des ménages ayant obtenu une décision PUL (suivi en cohorte*)

	2008 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	2009 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	2010 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	2011 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	2012 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**	2013 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2014 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2015 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	2016 % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger	Total % des bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger**
IDF	89,1%	77,3%	71,4%	72,6%	72,7%	69,7%	63,9%	54,7%	26,1%	65,1%
Languedoc Roussillon	98,7%	98,6%	98,3%	96,8%	96,0%	94,8%	93,6%	92,7%	61,5%	92,1%
Midi Pyrénées	100,0%	99,3%	99,1%	98,9%	90,4%	87,9%	89,7%	94,3%	72,7%	92,1%
Nord Pas de Calais	100,0%	99,8%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,5%	98,3%	72,8%	97,9%
Pays de la Loire	100,0%	99,6%	100,0%	100,0%	100,0%	98,7%	99,6%	95,2%	72,6%	96,5%
PACA	97,0%	94,2%	92,5%	90,4%	86,0%	76,2%	82,0%	72,5%	28,4%	74,4%
Rhône Alpes	100,0%	99,9%	99,8%	99,9%	100,0%	99,9%	99,0%	97,7%	60,1%	93,5%
Total France	92,3 %	84,1 %	79,8 %	81,5 %	81,1 %	77,5 %	75,7 %	67,7 %	36,4 %	73,8%

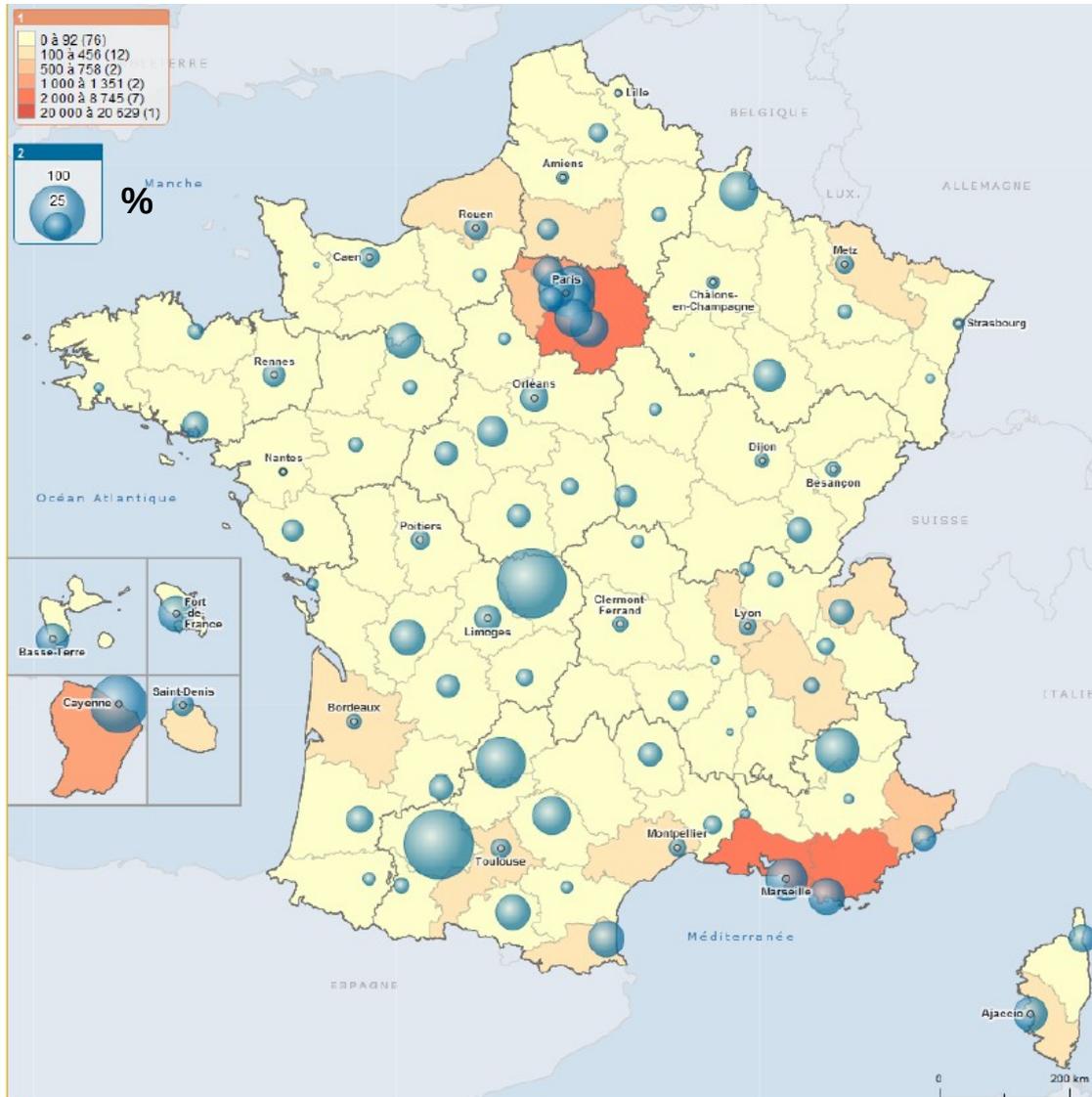
- Taux de relogement = Nombre de bénéficiaires logés ou ayant refusé ou n'étant plus à reloger / Nombre de décisions favorables (PUL)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUL)

* La cohorte porte sur l'année de la décision

** InfoDALo TL en cohorte – données du 10/02/2017 hors Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

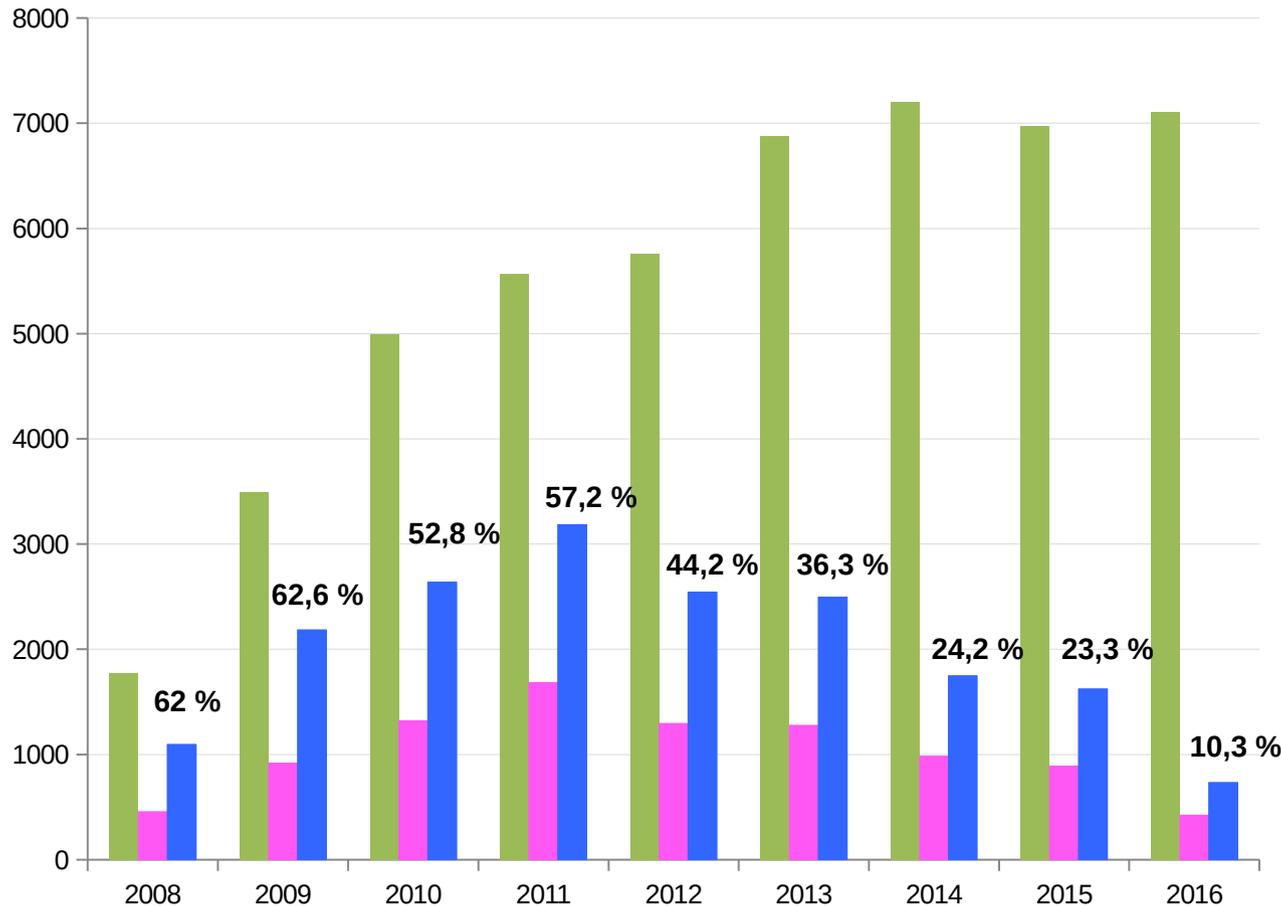
Nombre de restant à reloger et % par rapport aux décisions favorables prises entre le 1 janvier 2008 et le 31 décembre 2016



- Départements (hors Bouches-du-Rhône) ayant pris plus de 2 500 décisions favorables entre le 01/10/2008 et le 31/12/2016 et où le % de restant à reloger est le plus élevé :
 - Seine-et-Marne : 28,5% sur les 11 224 décisions PU prises
 - Val-de-Marne : 31,0% sur les 14 600 décisions PU prises
 - Seine-St-Denis : 37,8% sur les 23 148 décisions PU prises
 - Paris : 45,0 % sur les 45 875 décisions PU prises

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Hébergement – Taux d'accueil des ménages ayant obtenu une décision favorable (PUH + REO) (suivi en cohorte*)



InfoDALo TL en cohorte – données du 10/02/2017 hors Bouches-du-Rhône pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012

* La cohorte porte sur l'année de la décision

- Décisions favorables (prioritaires et devant être accueillis + réorientation de L vers H)
- Nombre de bénéficiaires accueillis (suite proposition)
- Total des bénéficiaires accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à accueillir

- Taux d'accueil = Nombre de bénéficiaires accueillis ou ayant refusé ou n'étant plus à accueillir / Nombre de décisions favorables (PUH + REO)
- Bénéficiaires = Ménages ayant obtenu une décision favorable (PUH + REO)
- Bénéficiaires accueillis suite proposition = ménages ayant obtenu une décision PUH ou REO et accueillis

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

◆ *Dépôts*

◆ *Décisions*

◆ *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Les recours gracieux contre les décisions auprès de la commission de médiation

En 2016, 9 009 (contre 9 261 en 2015) recours gracieux ont été déposés, soit 9,3% des décisions prises sur la période

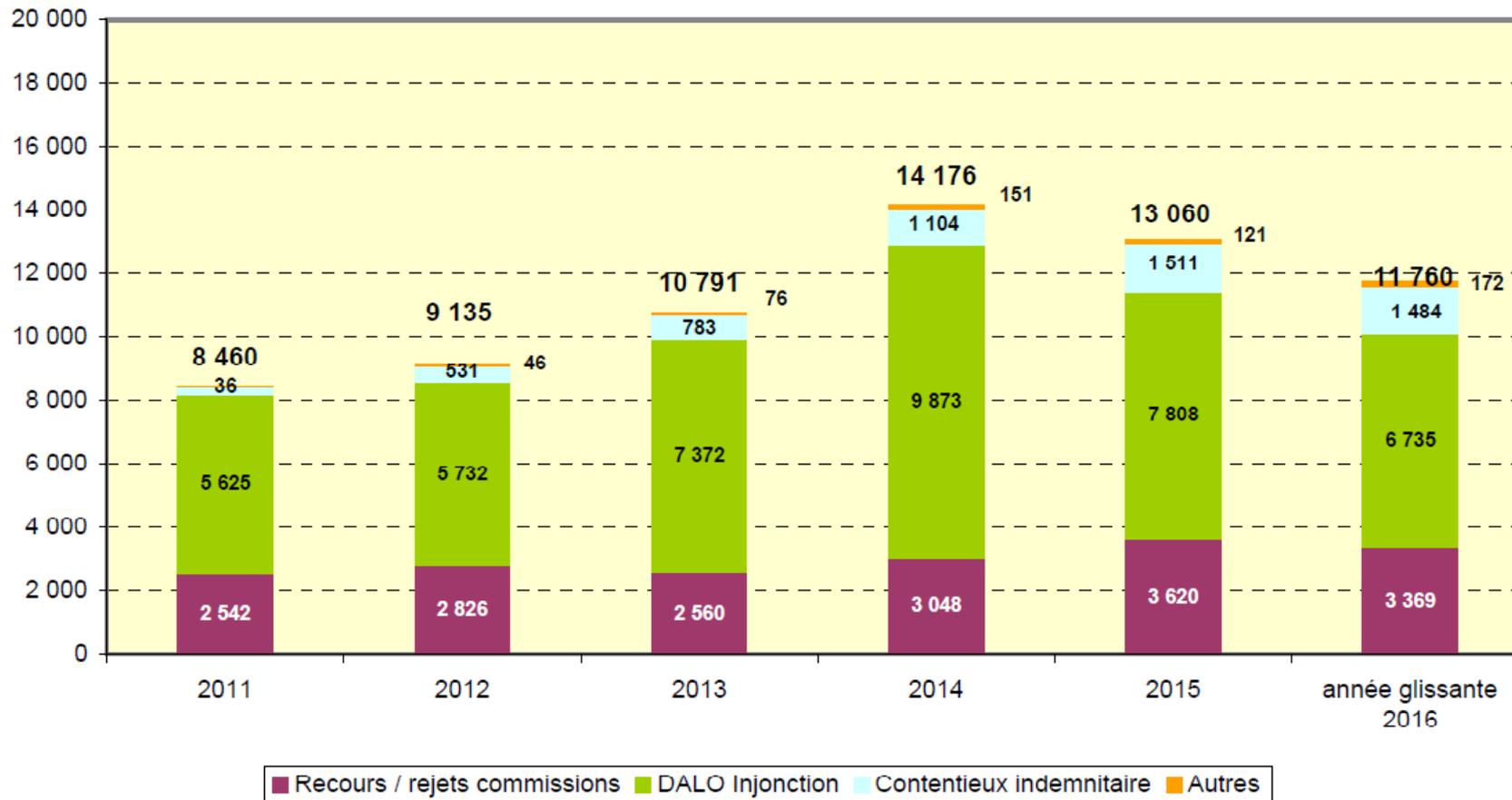
93,7% des recours gracieux portent sur des décisions de rejet Logement et 6,3% sur des décisions de rejet Hébergement

67% des recours gracieux sont faits en Ile-de-France (66,8% des recours Logement et 71,1% des recours Hébergement)

InfoDALo TS2 et TS3 – données du 10/02/2017

Les recours contentieux

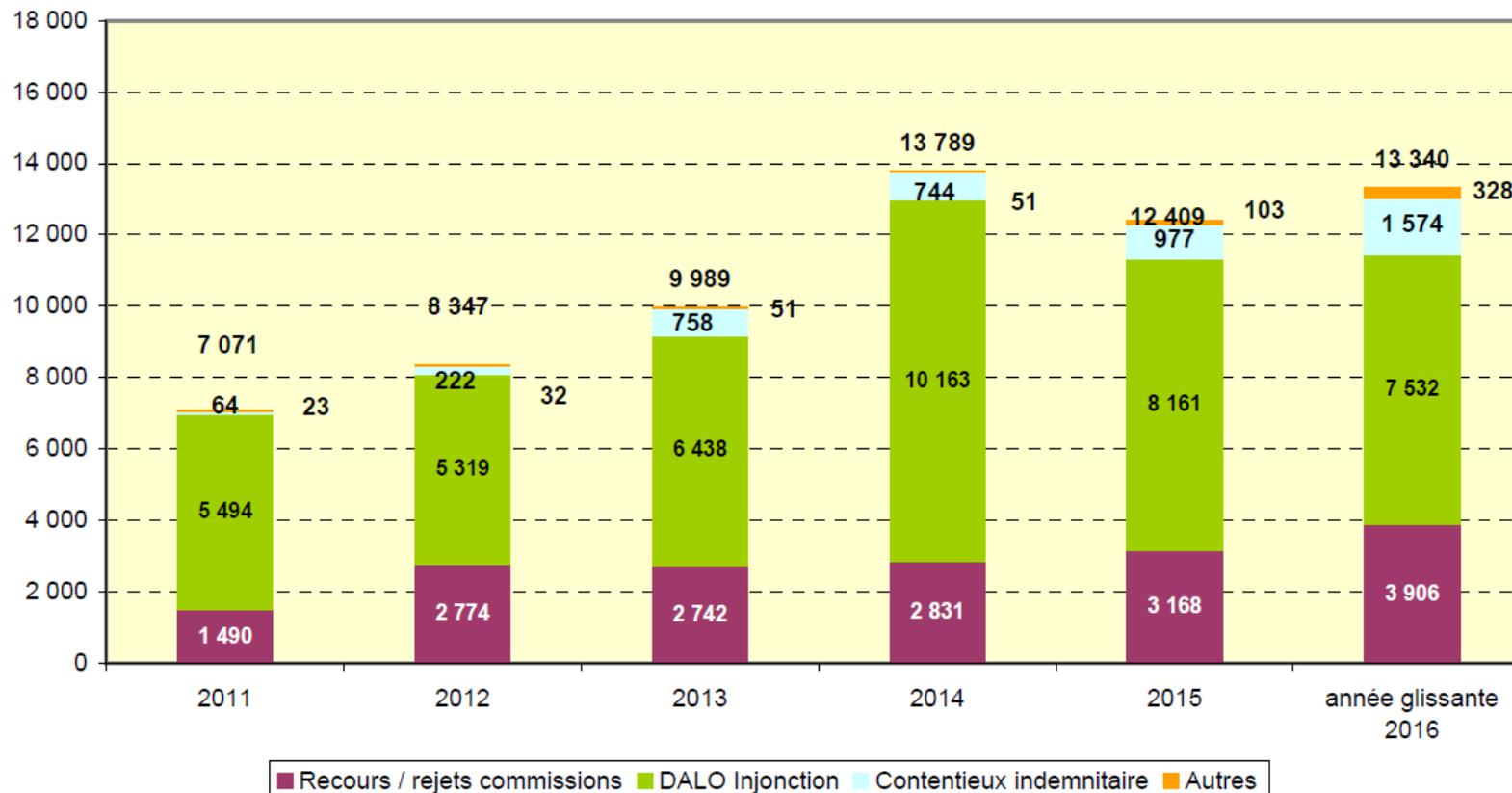
Affaires enregistrées en DALO au niveau national hors liquidations



Statistiques du Conseil d'Etat sur les 12 derniers mois – données arrêtées au 31/12/2016

Les recours contentieux

Affaires traitées en DALO au niveau national hors liquidations



Statistiques du Conseil d'Etat sur les 12 derniers mois – données arrêtées au 31/12/2016

0 Préambule

1 Suivi de l'effectivité du DALO

◆ *Dépôts*

◆ *Décisions*

◆ *Relogement*

2 Contentieux

3 Synthèse des principales tendances

CONCLUSION

Le nombre de recours L+H déposés France entière en 2016 est comparable à celui de 2015 et de 2014 : il s'élève à 96 614 (+ 0,3%) par rapport à 2015

20 170 relogements suite offre en 2016 (soit une augmentation de 9,7% par rapport à 2015 (18 381 relogements comptabilisés en 2015 au 17 février 2016))

Le nombre de ménages déclarés « prioritaire et urgent » entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2016, et restant à reloger au 10 février 2017 s'élève à 55 089 (26,2% des ménages déclarés prioritaires)* : cela correspond à une diminution de 5,3 % par rapport à 2015

* Données InfoDALo hors Bouches-du-Rhône pour les années 2008 à 2012 inclus

Fin

Merci de votre attention